

102

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2022-2023 pour les travaux de :**  
**CONSTRUCTION DE DEUX BLOCS DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE DE L'ECOFO RUMONYI.**

Date de publication : ...20/6/2023

Date d'ouverture des offres: 19/7/2023

**Objet de l'Appel d'Offres**

La commune de Bu invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux :**  
**Construction de deux blocs de trois (03) salles de classe de L'ECOFO RUMONYI en commune Burambi.**

1. Le marché est un seul (1) lot.
2. La Commune de BURAMBI a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le fond national d'investissement communal « FONIC ». La commune de BURAMBI à l'intention d'utiliser une partie des Fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de construction signalé précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **quatre (4) mois calendaires**.

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 153 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune BURAMBI, Tél 68 710 560 (Admicom) ou 79 088173/68449117 ( Ingénieur communal)**

Moyennant le paiement de cent mille francs burundais (100 000Fbu) : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000Fbu au compte N° 02 ouvert à la Poste au nom de la commune de Burambi

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 07/7 2023 à partir de 10h00.

#### Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de : **quatre million de francs burundais (4 000 000)**.

12. Les offres doivent être soumises à : La commune de **BURAMBI**  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

#### Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 19/7 2023 à 10 heures.**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 19/7 2023 à 10 heures 30. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

#### Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :



1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
6. Le Certificat d'Immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original ;
8. Le Registre de commerce (copie) ;
9. Une Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire;
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire ;
12. L'acte d'engagement signé.

*16.2. Au niveau technique :*

*La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).*

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité prouvant que le soumissionnaire est capable de bien mener l'exécution de ce marché et un chiffre d'affaire d'au moins de cent **millions (100 000 000 FBU)** pour les deux dernières années

16.4. En cas de groupement

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

## Critères de qualification des soumissionnaires

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leurs capacités à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

### 16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le Registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce datant d'au moins 3 mois;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original;
10. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire.
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire;
12. L'acte d'engagement signé.

### 16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception provisoire/définitive). Le plan de charge des marchés en cours.

### 16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité (ligne de crédit).

Fait à BURAMBI, le...../...../2023

**L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMUNE BURAMBI**

**NDAYIZEYE Marie Fabiola**

